

**Compte rendu de la séance  
du Conseil Municipal  
du  
Vendredi 06 Août 2021 à 14h30**

**Présents** : MM.- BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves – GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette - LUCAS Aurore - GAYMARD Marie-José et TROIN François,

**Absent excusé** : M.

**Secrétaire de séance** : LAUGIER Lucette

**I- Litiges divers:**

**1-Affaire BAIN : Occupation d'une partie de la remise cadastrée section K n°131**

La Maire informe le Conseil Municipal que la famille BAIN a débarrassé la remise et a remis les clés le 26 juillet 2021.

**Pas de délibération**

**2- Camping Humawaka- Recours pour excès de pouvoirs.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une assignation pour excès de pouvoir introduite par la Société « Camping Humawaka » contre sa décision de non-opposition à la déclaration préalable n°083 044 20K0013 « installation d'une piscine enterrée de 28m<sup>2</sup> » avec prescriptions.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide d'autoriser le Maire à ester en justice, afin défendre les intérêts de la commune, dans cette affaire.

**Délibération n° 2021 47** ✓

**3- Canyoning dans les Gorges de l'Artuby : de l'Ecluse au Mauvais Pont.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que son arrêté municipal n° 2021-29 du 30 juin 2021, limitant la pratique du Canyoning dans les Gorges de l'Artuby, de l'Ecluse au Mauvais Pont, du 01 juin au 30 septembre, uniquement le lundi, mardi, jeudi et vendredi, hors jours fériés et jours d'animation de pêche, a fait l'objet d'un référé en annulation et d'un référé en suspension, de la part des professionnels du canyoning.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide d'autoriser le Maire à ester en justice, afin défendre les intérêts de la commune, dans ces deux affaires.

**Délibération n° 2021 46** /

**II- Maison France Service :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la possibilité de créer une Maison France Services, pour pérenniser les services de La Poste et accueillir d'autres partenaires (Gendarmerie, Caf, ...)

Cette réalisation est estimée à environ 250 000€ avec deux agents présents 5 demi-journées par semaine, financé en partie par La Poste et par l'Etat.

Le Conseil Municipal donne un accord favorable sur le principe de création de la Maison France Service.

### III- Affaires en cours et Questions diverses.

- **Camping Humawaka**, l'assemblée demande a consulter les services de l'ABF au sujet de la présence de « roulotte » dans le périmètre protégé des chapelles Saint André et Saint Didier.
- **Canyoning dans les Gorges de Farnaquet** : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a pris un arrêté interdisant la circulation sur chemin du rural dit « du Clos de Micheou » à toutes personnes autres que les propriétaires riverains et les services de secours.
- **Relations avec l'armée** : Il informe l'assemblée que suite à une visite sur site avec les représentants militaires, il a été évoqué le site de la marbrière avec la possibilité d'utiliser le sentier de l'oratoire à la chapelle Notre-Dame.
- **L'Eglise de Jabron** : les travaux d'enduits et peinture devraient débutés mi-septembre
- **Hangars pizzorno** : l'acquisition des locaux de l'usine Pizzorno est de nouveau évoquée. Acquisition directe ou par l'intermédiaire de la DPVA, qui se chargerait de la viabilisation des communs.
- **Mise en place d'un barnum** : Mme BAIN évoque la fermeture du magasin d'artisanat « Cocon de Soi » et suggère la possibilité de mettre un barnum Place de la République, pour faire un point de vente en plein air au centre du village. Ce qui pourrait créer une dynamique avec les magasins « Elle et Lui » , « l'Eolienne » et « l'Atelier de Chamay ».

A l'issu de la séance , les membres présents vont visiter la remise de la place de la Fontaine, maintenant libérée.

*La séance est levée à 16h45*

Le Maire  
A. BARALE

